



Le 07 octobre 2015

## Les textes d'élargissement des emplois fonctionnels pour les corps techniques de la DGAC enfin publiés !

Deux textes viennent de paraître au JO du 7 octobre 2015

- L'arrêté concernant les emplois les emplois fonctionnels à la DGAC.

**Cet arrêté élargit le nombre de fonction permettant d'accéder à ces emplois.**

[http://www.fodgac.fr/media/pdf\\_files/ARRT\\_Emplois\\_fonctionnels\\_11-09-2015.pdf](http://www.fodgac.fr/media/pdf_files/ARRT_Emplois_fonctionnels_11-09-2015.pdf)

- L'arrêté concernant l'accès au taux 3 de la prime de polyvalence pour les TSEEAC occupant un emploi de Chef CA. **FO a demandé et obtenu seul cette mesure en comité de suivi du protocole.**

[http://www.fodgac.fr/media/pdf\\_files/ARRT\\_POLYVALENCE\\_11-09-2015.pdf](http://www.fodgac.fr/media/pdf_files/ARRT_POLYVALENCE_11-09-2015.pdf)

Dans le même temps FO a également obtenu une augmentation du nombre de postes budgétaires afin de permettre à davantage d'agents nommés sur ces fonctions d'en bénéficier.

Par ailleurs pour les TSEEAC, l'augmentation de fonctions éligibles CTAC et de postes budgétaires vont permettre de libérer des emplois RTAC et ainsi de nommer plus d'agents.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?  
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

☎ :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :  
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116  
33704 MERIGNAC CEDEX**

